

Comment avoir la carte d'assurance maladie pour un bébé né au Québec si aucun parent n'a de carte d'assurance maladie.

ÉTAPE 1

J'enregistre mon bébé à l'état civil.



1. Après la naissance, je demande 2 documents à l'hôpital ou la maison de naissance :
 - Une copie du Constat de naissance.
 - La Déclaration de naissance (formulaire en papier de 3 pages).
2. Je remplis les 3 pages de la Déclaration de naissance.
 - Je peux demander de l'aide pour remplir la Déclaration de naissance à l'infirmière, la sage-femme ou la travailleuse sociale.
3. J'envoie la Déclaration de naissance.
 - Plus vite j'envoie la Déclaration de naissance, plus vite je reçois une réponse de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).
 - Si j'envoie la Déclaration de naissance après 30 jours, je devrai payer pour inscrire mon bébé.
 - Je peux demander à l'hôpital ou la maison de naissance d'envoyer la Déclaration de naissance pour moi ou je l'envoie moi-même à l'adresse suivante :

Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



ÉTAPE 2

Après 4 à 6 semaines, je reçois la lettre de demande de renseignements et l'attestation d'inscription à l'assurance maladie pour mon bébé.



Je peux inscrire mon bébé à l'assurance maladie seulement si j'ai l'intention de rester au Québec plus de 6 mois avec mon enfant.

1. J'envoie vite les documents demandés par la RAMQ.
2. J'utilise l'attestation d'inscription pour que mon bébé puisse avoir des soins gratuits.
 - L'attestation d'inscription est valide pendant une courte période de temps. Elle a une date d'expiration.



ÉTAPE 3

Après 1 à 2 mois, je reçois la lettre de la décision de la Régie de l'assurance maladie (RAMQ).

Si la RAMQ **accepte ma demande** :

1. Je reçois la carte d'assurance maladie pour mon bébé plus tard.

Si la RAMQ **refuse ma demande** :

1. Je dois payer les soins de santé de mon bébé.
2. J'appelle la RAMQ pour savoir pourquoi ma demande est refusée au numéro suivant 1-800-561-9749.



Mon bébé a besoin de soins de santé.



J'appelle au 811, option 3, pour trouver le bon service de santé pour mon bébé.

- Les vaccins recommandés pour mon bébé sont gratuits, avec ou sans la carte d'assurance maladie.



Les soins de mon bébé sont gratuits si je présente son attestation d'inscription ou sa carte d'assurance maladie valide.

- Je renouvelle la carte d'assurance maladie avant sa date d'expiration en appelant à la RAMQ au 1-800-561-9749.
- Je présente l'attestation d'inscription ou la carte d'assurance maladie de mon bébé à la pharmacie pour des médicaments.



Les soins de mon bébé peuvent être facturés si :

- Je n'ai pas encore reçu son attestation d'inscription à l'assurance maladie.
- Son attestation d'inscription à l'assurance maladie est expirée et je n'ai pas reçu sa carte d'assurance maladie.
- Sa carte d'assurance maladie est expirée.

Si je dois payer des soins :

- Je peux appeler la RAMQ au 1-800-561-9749 pour vérifier l'état du dossier de mon bébé.
- Je garde toutes les factures et les reçus de paiement. Je demande un reçu de paiement même si je paie en argent comptant.
- Je peux faire une entente de paiement avec le service de comptabilité de l'hôpital.

Je veux demander un remboursement pour les soins que j'ai payés.

Je dois avoir la carte d'assurance maladie, les factures et les reçus de paiement pour tous les soins de mon bébé.

- **Frais payés aux médecins :**
Je demande un remboursement avec ce formulaire.



- **Frais payés à l'hôpital ou la maison de naissance :** J'appelle l'hôpital ou la maison de naissance, ou je me présente au service de comptabilité avec la carte d'assurance maladie de mon bébé.
- **Frais de médicaments :** Je vais à la pharmacie pour demander un remboursement.

Pour avoir de l'aide.

- Je demande de l'aide à un organisme communautaire ou au CLSC ou je téléphone au 211.
- J'appelle l'hôpital ou la maison de naissance et je demande à parler au comité des usagers (ex. : si des soins sont refusés à mon bébé ou si on ne me donne pas le Constat de naissance). Il n'y aura pas d'impact sur ma demande d'immigration. Ce sont des services confidentiels.
- Le-La professionnel.le qui m'accompagne peut trouver plus d'informations sur la page suivante : Équipe de proximité Périnatalité, enfance, familles et communautés | Direction régionale de santé publique de Montréal.

Cet outil est traduit en plusieurs langues.